

SOFICA

Caractéristiques

Les SOFICA (Sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel), créées par la loi du 11 juillet 1985, permettent de collecter des fonds privés pour financer la production cinématographique et audiovisuelle.

Les SOFICA peuvent être constituées par des professionnels du cinéma ou de l'audiovisuel ou par des établissements financiers.

C'est un placement risqué d'une durée minimale de 5 ans et maximale de 10 ans. Ces produits n'offrent aucune liquidité (il n'y pas de marché secondaire) et leur rendement est généralement limité.

En contrepartie d'une détention des parts de SOFICA pendant au moins 5 ans, le souscripteur peut réduire son impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 30%. Cette réduction est néanmoins soumise à une double limite : les sommes prises en compte ne peuvent à la fois excéder 25 % du revenu net global et un plafond de 18 000 euros. Par conséquent, le montant maximal de la réduction d'impôt est donc fixé à 5 400 euros (30 % de 18 000 euros).

La réduction d'impôt est majorée si l'investissement est réalisé dans une SOFICA qui investit au moins 10 % des fonds dès la 1ère année dans le capital de sociétés de production. Cette opération donne droit à une réduction de 36 %, voire 48 % si elle respecte des engagements supplémentaires, des sommes placées. Le montant maximal de la réduction fiscale s'élève alors à 6 480 euros voire 8 640 € (36 % ou 48 % de 18.000 euros).

Synthèse risque / rendement

Liquidité	Risque	Espérance de profit	Horizon de placement
Absente	Fort	Forte	Long terme

Questions

Question 1

Les SOFICA sont des produits de défiscalisation qui offrent un rendement élevé.

Vrai

Faux

Question 2

Les SOFICA n'offrent aucune liquidité car il n'y pas de marché secondaire.

Vrai

Faux